

PROCÉDURE POUR L'ÉMISSION DU PERMIS

- ▶ Veuillez suivre chacune des huit (8) étapes du présent formulaire;
- ▶ Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés à l'étape sept (7);
- ▶ Les services techniques communiqueront avec vous lorsque le permis sera prêt ou si votre demande est incomplète.
- ▶ Un délai normal de sept (7) jours est prévu pour l'émission du permis lorsque la **demande est complète**

IMPORTANT

Pour l'obtention d'un permis, vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents énumérés ci-dessous et avoir complété le présent formulaire avec le maximum d'information et en conformité avec nos règlements municipaux. Le fonctionnaire affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet. Prenez note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non conforme.

1

IDENTIFICATION DU SITE

Nom de la rue	
Numéro du lot	

2

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom complet			
Adresse complète	Code postal		
No. téléphone	() -	() -	() -
Adresse courriel	(La façon la plus efficace pour communiquer avec vous)		

3

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Même que requérant	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Nom complet		
Adresse complète	Code postal	
No. téléphone	() -	() -

PÉRIODE DU BRÛLAGE

Date	Début du brûlage :	Fin du brûlage :
Heure <i>Permission de jour entre 8 :00 et 17 :00 OU Après le lever du soleil ou avant le coucher du soleil</i>	Début :	Fin :

4

MATIÈRES

Gazon herbes
 feuilles branches
 broussailles bois
 feu d'artifice amas de résidus
 abattis autre

Disposition :

En tas En rangée Extensif

SITE

baril dépotoir
 sol sablonneux foyer

Autre (description) :

5

ÉQUIPEMENTS SUR PLACE

pelle
 boyau
 chaudière à eau
 extincteur

Autre :

Précaution :

Responsable présent sur les lieux en permanence

AUTRE

Dimension Hauteur mètres
 Largeur mètres

Notes

6

DESCRIPTION DU SITE DE BRÛLAGE

Veuillez illustrer, sur une copie de votre plan de localisation, l'emplacement prévu pour le brûlage en oubliant pas d'indiquer :

- Les distances par rapport aux limites de la propriété
- Les distances par rapport au bâtiment principal
- Les distances par rapport aux bâtiments accessoires
- Les distances par rapport au puits et à l'installation septique

Quels sont les matières qui seront brûlées?

Quelle est la date et l'heure du brûlage?

Quelle sera la durée du brûlage?

Plan à
insérer

7

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Copie de l'acte notarié si récemment propriétaire ou une procuration (*autorisation*) du propriétaire actuel, si nécessaire.
- Une copie du certificat de localisation.
- Un plan montrant le site du brûlage avec les distances par rapport aux différents objets de la propriété (bâtiment principal, bâtiments accessoires, puits, installation septique)

Réservé à la
réception

8



SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE

Je, _____, m'engage à respecter les conditions suivantes pour le brûlage :

- a) avoir sur les lieux du feu et à proximité de celui-ci, l'équipement nécessaire pour empêcher sa propagation en tout temps, à savoir un boyau d'arrosage ou un extincteur portatif d'une capacité suffisante;
- b) avoir entassées ou disposées en courtes rangées ou en tas, les matières destinées au brûlage à une hauteur maximale de 2 mètres, ces matières ne devant pas être prohibées par le présent règlement;
- c) assurer une surveillance constante du feu par au moins un adulte, qui doit voir à ce que les conditions imposées par le présent règlement soient respectées en tout temps.
- d) l'endroit prévu pour le feu doit être sécuritaire eu égard à toutes les circonstances;
- e) limiter en tout temps la hauteur des flammes à 1,5 mètre;
- f) s'assurer que le feu est éteint avant de quitter les lieux;
- g) respecter toute autre condition indiquée sur le permis de brûlage.

Signature

Date

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux sans l'autorisation des personnes désignées